



Conseil du développement industriel
Quarante-deuxième session
Vienne, 25-27 novembre 2014
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Rapport du Comité des programmes et des budgets

**Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de
sa trentième session (25 et 26 juin 2014)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-9	2
I. Questions d'organisation et de procédure	10-11	3
II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2013 (point 4)	12-13	3
III. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5)	14-16	4
IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2013 (point 3)	17-18	5
V. Mobilisation de ressources financières (point 6)	19-20	5
VI. Date de la trente et unième session (point 7)	21-22	6
VII. Adoption du rapport (point 8) et clôture de la trentième session	23-24	6
Annexe		
Liste des documents présentés à la trentième session		7



Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trentième session au siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 25 et 26 juin 2014. Sur les 27 membres du Comité, les 25 suivants ont participé à la session: Allemagne, Autriche, Brésil, Cameroun, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République de Corée, Suisse, Turquie et Ukraine.
2. Ont également assisté à la session les 59 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Chypre, Colombie, Croatie, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iraq, Israël, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Namibie, Norvège, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.
3. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
4. Les organisations suivantes étaient représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) et Union européenne.
5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. Viktor I. Zagrekov (Fédération de Russie) au poste de Président; S. E. M^{me} Ana Teresa Dengo Benavides (Costa Rica), S. E. M. Abel Adalakun Ayoko (Nigéria), S. E. M. SONG Young-wan (République de Corée) aux postes de Vice-Présidents; et M. Ian Devine (Irlande) au poste de Rapporteur.
6. L'ordre du jour de la trentième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.30/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa quarante-deuxième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2014/2	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2013	3
2014/3	Situation financière de l'ONUDI	4
2014/4	Mobilisation de ressources financières	5

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 25 juin, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2014/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa trentième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé la Vice-Présidente, S. E. M^{me} Ana Teresa Dengo Benavides (Costa Rica), de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2013 (point 4)

12. Le 25 juin, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2013 (PBC.30/3).

13. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes pour 2013, présenté par le Président (PBC.30/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2014/2 Rapport du Commissaire aux comptes pour 2013

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A prié le Directeur général de soumettre au Conseil du développement industriel, à sa quarante-deuxième session, comme suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes, un rapport sur les gains d'efficacité, y compris les économies sur les coûts administratifs, réalisés grâce à la mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, en mettant l'accent sur l'installation du progiciel de gestion intégré;

b) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, publié sous la cote IDB.42/3-PBC.30/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et du *Rapport annuel 2013 de l'ONUDI* (IDB.42/2-PBC.30/2), qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2013;

b) Prend également note des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la trentième session du Comité des programmes et des budgets;

c) Remercie le Commissaire aux comptes pour ses importantes prestations;

d) Apprécie l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

e) Demande au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa quarante-troisième session.”

III. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts (point 5)

14. Le 25 juin, le Comité a examiné deux rapports du Directeur général, l'un sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.30/4) et l'autre sur la contribution financière de l'ONUDI au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (PBC.30/6), ainsi que deux notes du Secrétariat, l'une sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.30/CRP.2) et l'autre sur l'état des contributions (PBC.30/CRP.3).

15. Le 26 juin, le Comité a poursuivi l'examen de ce point et pris note des informations fournies par M. Hans d'Orville (Sous-Directeur général pour la planification stratégique et Représentant auprès du GNUM, UNESCO).

16. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI présenté par le Président (PBC.30/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2014/3 Situation financière de l'ONUDI

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.42/4-PBC.30/4;

b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés."

IV. Rapport annuel du Directeur général pour 2013 (point 3)

17. Le 25 juin, le Comité a examiné le *Rapport annuel 2013 de l'ONUDI* (PBC.30/2) et un résumé présenté par le Secrétariat concernant le Forum, organisé par l'ONUDI les 23 et 24 juin 2014, sur les stratégies et instruments d'un développement industriel inclusif et durable (PBC.30/CRP.5).

18. Le 26 juin, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 3.

V. Mobilisation de ressources financières (point 6)

19. Le 26 juin, le Comité a examiné les informations contenues dans le premier chapitre du *Rapport annuel 2013 de l'ONUDI* (PBC.30/2) sur les résultats obtenus en matière de financement et un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.30/5), ainsi qu'une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2013 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.30/CRP.4).

20. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par le Président (PBC.30/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2014/4 Mobilisation de ressources financières

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.42/5-PBC.30/5;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2014 et 2015 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), tel qu'il a été ajusté lors de l'examen à mi-parcours (IDB.39/8*), et prorogé jusqu'à l'expiration de l'exercice biennal 2014-2015 par la décision GC.15/Dec.17;

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI;

d) Encourage également tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour

permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à jouer le rôle de chef de file notamment pour ce qui est de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles."

VI. Date de la trente et unième session (point 7)

21. Le 26 juin, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.30/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2014 et 2015.

22. Le 26 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente et unième session, présenté par le Président (PBC.30/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2014/5 Date de la trente et unième session

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente et unième session du 27 au 29 mai 2015.

VII. Adoption du rapport (point 8) et clôture de la trentième session

23. Le 26 juin, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trentième session (PBC.30/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

24. Le Comité a clos sa trentième session à 15 h 22, le 26 juin 2014.

Annexe

Liste des documents présentés à la trentième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.30/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.30/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.30/2-IDB.42/2	3	<i>Rapport annuel 2013 de l'ONUDI</i>
PBC.30/3-IDB.42/3	4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013
PBC.30/4-IDB.42/4	5	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.30/5-IDB.42/5	6	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.30/6-IDB.42/6	5	Contribution financière de l'ONUDI au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Rapport du Directeur général
PBC.30/7		Liste des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
Documents de séance		
PBC.30/CRP.1	2	List of documents (anglais seulement)
PBC.30/CRP.2	5	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.30/CRP.3	5	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
PBC.30/CRP.4	6	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2013. Prepared by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.30/CRP.5	2	UNIDO Forum on Strategies and Instruments for Inclusive and Sustainable Industrial Development, 23 and 24 June 2014. Summary submitted by the Secretariat (anglais seulement)